

ABONNEMENT.

SAUMUR :
L'an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repré-
sentation, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Décembre 1882.

Chronique générale.

Hier, au Sénat, a eu lieu le scrutin pour l'élection de deux sénateurs inamovibles, en remplacement de MM. Poihuan et Larcy. Il a donné les résultats suivants : M. Bar-doux est élu par 163 voix sur 230 votants et M. Chamageran par 143 voix.

On a distribué à la Chambre la proposition de M. Boyssset sur la réforme judiciaire.

Les bases du système de M. Boyssset sont : unité de juge substituée à la pluralité des magistrats siégeant dans un tribunal ; la justice cantonale remplaçant les tribunaux de première instance et statuant sur tous les litiges civils, quelle qu'en soit l'importance, et siégeant au chef-lieu du canton ; vingt tribunaux d'appel composés de six juges et un tribunal de cassation composé de deux chambres : l'une civile, l'autre criminelle.

Les juges devront être élus. Les magistrats de cassation le seront également, mais par le suffrage à deux degrés.

Enfin, la proposition Boyssset tend au perfectionnement du jury en matière criminelle et à son application aux cas correctionnels.

MORT DE LOUIS BLANC.

M. Louis Blanc, député, est mort, à Cannes, le 6 décembre. Il était malade depuis fort longtemps et ne paraissait plus à la Chambre.

M. Louis Blanc était assisté dans ses derniers moments par sa gouvernante, M^{me}

Schwartz, M^{me} Henri Salles, M. Salles, son secrétaire.

Il était né en 1813, à Madrid. Le Conseil municipal de Cannes a pris l'initiative des funérailles ; la Mairie et les Cercles de la ville ont arboré immédiatement des drapeaux.

M. Barodet, dit le National, est chargé par l'extrême gauche de prononcer un discours sur la tombe de Louis Blanc.

D'après les prévisions, le corps du défunt arrivera à Paris demain samedi, et les obsèques auront lieu dimanche.

CONSEIL DES MINISTRES.

Au conseil de cabinet tenu hier matin, sous la présidence de M. Duclerc, les ministres ont arrêté les termes d'un projet de loi tendant à mettre aux frais de l'Etat les obsèques de M. Louis Blanc.

Ils ont également résolu de déposer un projet de loi portant ouverture d'un crédit de un million pour venir en aide aux populations inondées.

Le conseil a ensuite délibéré sur l'amendement déposé par M. Marion et aux termes duquel une augmentation d'impôt de 2 0/0 serait mise sur les valeurs mobilières.

Le ministre des finances, tout en reconnaissant que M. Marion propose un excellent emploi de 36 millions que pourrait produire cette surtaxe, croit que la situation du marché ne permet pas cette opération, laquelle produirait un très-mauvais effet. Il a donc été convenu que le ministre des finances demandera à la Chambre de repousser cet amendement.

La plus-value des impôts, en novembre, est de quatre millions.

ACCIDENT DE M. GAMBETTA.

Sous ce titre, la Petite France, journal de M. Wilson, publie les lignes suivantes :

« Bien des versions ont été données sur

l'accident survenu à M. Gambetta. D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, voici la vérité sur cette question. Il y a une dizaine de jours, le député de Belleville recevait à Ville-d'Avray un mot ainsi conçu : « Arriverai ce soir à cinq heures, merci. »

Ce mot portait la signature d'une personne que M. Gambetta connaît intimement, et que nous pourrions nommer, n'était la discrétion à laquelle nous sommes tenu dans une semblable affaire. Nous nous dispenserons, en conséquence, de désigner nominativement la scène que nous allons raconter. Pour agir autrement, il faudrait que M. Gambetta nous eût autorisé à le faire.

A l'heure indiquée, une voiture s'arrêtait devant la porte de la maison que M. Gambetta habite à Ville-d'Avray ; la personne annoncée était immédiatement introduite, et une vive discussion s'engageait entre le visiteur et M. Gambetta. Nous n'avons pas la prétention de reproduire textuellement les paroles échangées, mais nous ne croyons cependant pas nous avancer trop en disant que l'un des interlocuteurs reprochait amèrement à l'autre des engagements pris et non tenus.

Vers la fin de la discussion, et comme M. Gambetta ne paraissait pas vouloir se ranger à l'avis de la personne qui lui rendait visite, celle-ci tira brusquement un revolver de sa poche en appuyant sur la détente. M. Gambetta, qui vit le mouvement, n'eut que le temps de se précipiter sur l'arme qui le menaçait. Il la saisit de la main droite, mais comme la gâchette était levée, le coup partit et la balle, s'enfonçant dans la paume de la main de M. Gambetta, contourna le pouce et s'en fut ressortir vers le milieu de l'avant-bras, à égale distance du coude et du poignet. Tout cela fut l'affaire d'un instant. Telle est l'exacte vérité sur la blessure de M. Gambetta.

Nous pouvons ajouter que les huit médecins qui ont été appelés auprès de M. Gambetta ont tous été unanimes à déclarer que la blessure n'était pas grave, mais au-

cun d'entre eux n'aurait consenti à signer une déclaration portant que M. Gambetta s'était blessé lui-même.

Ils ont au contraire pu constater que la chose eût été presque matériellement impossible, étant donnée la direction de la balle. Quant à l'état actuel du blessé, il est des plus satisfaisants, et tout porte à croire que M. Gambetta pourra très-prochainement reprendre ses travaux.

Comme dernier détail, M. Gambetta a été blessé vers six heures du soir et non à onze heures du matin comme on l'a prétendu à tort.

Si M. Gambetta se réellement aussi bien que le prétendent ses amis, on se demande pourquoi il a eu dimanche une consultation de huit médecins à Ville-d'Avray. Aussi, en vertu du proverbe : « Qui veut trop prouver ne prouve rien », arrive-t-il aujourd'hui que l'on ajourne à une époque indéterminée la guérison du chef de l'Union républicaine.

Hier, ont été élus membres de l'Académie française : M. Edouard Pailleron par 27 voix ; M. Mazade, par 28 voix.

Dans son audience du 30 novembre, la cour d'appel d'Aix a, contrairement aux conclusions du ministère public, confirmé le jugement rendu en première instance, par le tribunal civil de Marseille, dans l'affaire relative à la propriété du château impérial.

La ville de Marseille a été condamnée aux dépens.

LES LYCÉES DE FILLES.

Tout le monde sait que notre bonne ville de Saumur, en veine de progrès depuis qu'elle possède un Conseil municipal que tout le monde lui envie, est une des premières villes de France qui se soit payé le luxe,

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

Dans tout cela, Suzon ne voyait, ne souhaitait qu'une chose : faire enrager Nicolas. Il était là, il allait et venait... rouge comme une pivoine... se roidissant dans son sot orgueil, s'efforçant de sourire, peut-être de ne pas pleurer.

Quant au vicomte, ce n'était pour lui qu'un spectacle, une bouffonnerie... Il s'amusait enfin.

— Eh ! tu vois, Suzon, je ne te refuse rien... que de me faire rire... Ne te gêne pas... pense à Nicolas... parle-lui si ça te fait plaisir...

— Eh bien ! oui, s'écria-t-elle en écartant quel-que peu son essaim de caméristes, oui, je veux lui parler une dernière fois, ce sera mon adieu. Regardez-le, mesdames... celui-là... ce grand farand que voilà. Il est mal bâti, vaniteux, bête...

Eh bien, je l'aime ! étant toute petite, il me taquinait ; je le suivais partout comme un caniche... A la cueillette des pommes, c'était moi qui les ramassais, lui qui les mangeait ; j'étais contente... Plus tard, à la danse, il me trépanait sur les pieds que je ne sais même pas comment j'

m'en reste encore... Eh bien, je ne voulais danser qu'avec lui... Plus tard encore, tout à fait grande, je n'ai songé qu'à lui pour époux... Enfin, que voulez-vous !... c'est... c'est un... c'est une...

Suzon cherchait un terme qui peignit toute sa pensée. Une voix de femme lui jeta celui-ci :

— Toquade !

— Une toquade ! accepta franchement Suzon... Voilà que je leur prends aussi leurs mots... comme tout le reste... Me voilà requinquée... ça y est !...

Son entourage venait de lui faire place ; elle parut, elle s'avança, se pavant dans ses nouveaux atours. Aucun accessoire n'y manquait, pas même le pince-nez, pas même l'éventail dans une main, la canne dans l'autre. Une benoîton au grand complet.

Quelques bouchons de champagne sautèrent en son honneur, comme une salve d'artillerie, à laquelle se joignirent toutes sortes de bravos et de vivats.

Le hasard — il n'en fait jamais d'autres — voulut que, dès le premier pas, Suzon se rencontrât face à face avec Nicolas, qui versait à boire.

— Qu'est-ce que t'en dis, Nicolas ?... Ça me va-t-il point ?... Suis-je un épouvantail à faire peur aux moineaux ?...

Suzon savait bien le contraire. Elle n'était pas plus caricature que les autres, elle était cent fois plus jolie.

Mais elle ne riait plus. Elle s'attendrissait, regardant Nicolas, qui restait de là, tout émerveillé, tout scandalisé, la bouteille à la main.

— Eh bien, dit-elle avec mélancolie, d'une voix presque suppliante, eh bien ! regardez jusqu'où elle va, ma toquade... maintenant encore, malgré tous ses dédains, malgré toutes mes belles fautes-luches, s'il voulait dire oui...

Nicolas se rebiffa plus que jamais :

— Non !

— Tu t'en repentiras, Nicolas. Je ne te dis pas adieu. Paris est bien grand, mais on s'y retrouve. Nous verrons bien qui rira le dernier !

Le soir même, l'express emportait une partie de ceux qui avaient assisté au déjeuner.

Dans un coin du wagon, le vicomte ; dans un autre, Suzon.

A la traversée du pont qui franchit en hauteur la grande rue de Pont-l'Évêque, Suzon eut un gros soupir à l'adresse de son clocher natal ; Henri chercha des yeux la flature Aubertin, et, la rencontrant enfin, murmura tout bas :

— C'est dommage !

XII

Disons-le dès à présent, on ne rencontra Suzon ni à Mabilly, ni à l'Alcazar, ni aux courses, ni même au Bois, dans aucun des endroits où se montraient ses bonnes amies d'un jour, les fées

tapageuses de la fontaine. Éclipse totale. Ce n'était plus un enlèvement, c'était un mystère.

Quant au vicomte, on le rencontrait partout comme à l'ordinaire, mais seul.

Tout à coup, vers le milieu du carnaval, il disparut.

Nous allons, si vous voulez bien ; suivre sa trace.

C'est une jolie petite ville que Pont-l'Évêque, souriante, calme, lettrée. La vieille Thémis normande en est la déesse ; son temple attire de nombreux et fervents adorateurs, un vrai pèlerinage. C'est l'endroit du monde où l'on plaide le plus. Que d'avocats ! que d'avoués ! que d'huissiers ! sans compter les notaires ! A Pont-l'Évêque, ni hommes, ni femmes, tous gens de robe. Mais, procédure à part, jamais de discussions. Une aimable concorde, des mœurs douces, une joyeuse urbanité. Le domino, le trictrac, les échecs, le boston, des comices agricoles, la musique des pompiers, l'orphéon, deux ou trois bals par an... voilà les plaisirs. Qui ne s'en contenterait !... Ajoutez à cela des environs délicieux, toutes sortes de petites académies. Il n'est pas un Pont-l'Évêquois qui ne soit président, vice-président, ou secrétaire de quelque chose. Quant aux Pont-l'Évêquoises, toutes très-fortes sur les confitures, et généralement jolies. Enfin, cuisine de gourmet et caves à l'aventure... Allais, marchais ! G'en est à

assurément fort inutile. — c'est le moins qu'on puisse dire — d'un collège de filles nouvelle manière. Ajoutons, pour être exact, que ce sont nos maîtres du moment, et non les contribuables, qui se sont permis cette superfluité, pour que leur nom passât à la postérité, avec l'argent, bien entendu, desdits contribuables.

La mise en adjudication de ce fameux collège de filles de Saumur est affichée. Mais il paraît que ce travail amènerait des difficultés, et pourrait être l'occasion de grèves; cette considération devra faire réfléchir les concurrents à l'adjudication; d'un autre côté, ils ont à redouter les entrepreneurs étrangers.

Il y a encore la question d'accès qui n'est pas tranchée, et il serait bon que les mandants fussent quelque peu initiés aux décisions de leurs mandataires.

En attendant que la municipalité daigne nous renseigner sur nos propres intérêts, voici d'autres renseignements, et des plus piquants, qui nous arrivent de la tribune du Palais-Bourbon, sur les faits et gestes des collégiennes nouveau calibre.

M. de la Bassetière avait déposé, au cours de la discussion du budget de l'instruction publique, un amendement par lequel il demandait la suppression pure et simple des 300,000 francs affectés aux dépenses des établissements nouveaux, où l'Université éduque à sa manière des collégiennes dont la plupart seront les Louise Michel et les Paule Minck de l'avenir.

L'honorable député, défendant son amendement, a été amené à produire d'édifiantes révélations que nous recommandons à ceux qui se berceraient encore de naïves illusions à l'endroit des lycées féminins.

Lorsqu'il sera temps de parler, on en apprendra bien d'autres.

« M. de la Bassetière. — Quant fut votée la loi sur les collèges et lycées de filles; quand on fit le premier essai pour enlever nos enfants à l'éducation domestique, à celle de la mère, la première éducatrice de ses enfants; quand on voulut soumettre les Sœurs comme les Frères à cette centralisation excessive qui pèse depuis trop longtemps sur ceux-ci; quand on voulut comme base de l'éducation substituer à la vieille morale religieuse de nos pères la morale indépendante, nous protestâmes au nom du pays et au nom de l'avenir de nos enfants. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Ma voix, celle de notre regrettable collègue M. Keller, celle de M. de Richemond, au Sénat, ne furent pas entendues. La loi fut votée, et elle a reçu un commencement d'exécution.

« C'est le moment de la juger: c'est ce que nous venons faire. Nous venons voir si nous pouvons, si nous devons voter encore des sommes considérables pour subventionner cet essai.

« Je ne parlerai pas d'un grand nombre de villes en instance pour fonder des collèges ou des lycées de filles; devant les autres communes, quatre villes ont déjà fondé des établissements de ce genre, trois collèges et un lycée, nous dit le rapporteur.

vouloir se retirer à Pont-l'Évêque!

Il va sans dire que la maison la plus hospitalière, la plus gaie, c'est la filature Aubertin. Cet hiver-là surtout, on avait beaucoup reçu, beaucoup dansé. Zoé arrivait à ses dix-huit ans; elle aimait les plaisirs de son âge. Antoinette, bien qu'un peu plus grave, se laissait entraîner sans peine à l'enjouement de sa compagne. Il était évident que le riche flateur songeait à marier sa fille, ses filles. Celle qui n'était pas de son sang n'en aurait pas moins une belle dot.

On aime les belles dots dans la vallée d'Auge, comme partout. Aussi, déjà de nombreux soupirants. Il en venait de Lisieux, de Caen, du Havre, voire même de Pont-Audemer. Je ne parle pas des soupirants; Georges était le point de mire de toutes les demoiselles à marier dans l'arrondissement, du département. Un garçon si sage, si savant, qui serait si riche! Un aimable garçon d'ailleurs. Mais les mamans avaient beau lui faire les deux yeux, il ne paraissait pas s'en apercevoir. Même réservé chez Antoinette. Il n'était pas jusqu'à Zoé qui ne restât d'une complète indifférence. Tout le monde lui plaisait comme danseur, personne comme mari. Songeait-elle seulement au mariage!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

« L'un de ces quatre établissements a déjà trouvé le moyen de se révolter, les élèves ont cassé les vitres; elles ont chanté la Marseillaise (Bruit et rires), la Marseillaise, qu'avec leur commencement de littérature elles avaient accommodée à leur usage, puis elles se sont rendues sous les fenêtres de l'économiste et ont fait entendre des paroles qui ne sont ni des modèles de style ni des modèles de goût.

« Quelle cause avait pu faire éclater un tel orage, parmi ces jeunes personnes? Elles n'avaient rien à reprocher à la municipalité, qui s'était montrée magnifique à leur égard, pas plus qu'à l'Université, qui n'avait pas été pour elles une marâtre. On les avait dotées d'un splendide établissement qui avait coûté 500,000 fr. à la ville et 500 mille francs à l'État.

« Dans cet établissement, il y a de grandes allées, des parterres, des fleurs, des jets d'eau; rien n'y manque. (Mouvements divers.)

« Ce n'est pas tout: pour flatter certaines mères et flatter aussi les élèves, on les avait dotées d'un costume charmant, pittoresque; on aurait dit des bergères de Watteau. Le dessin n'en sera pas désagréable à voir. Vous pouvez le regarder. (Rires.)

« Je trouve ces détails dans la Revue dirigée par l'honorable M. Camille Sée, notre ancien collègue, l'auteur de la loi, et par M. Henri Martin; ce qui donne évidemment au recueil un caractère quasi-officiel.

(Nous avons donné la description de ce costume.)

« Je vous renvoie à la gravure.

« Voix à gauche. — A la couturière.

« M. de la Bassetière. — Evidemment c'est très-réussi. Il est certain que la docte autorité académique s'est aidée ici d'une maîtresse-ès-arts.

« Mais aux charmes de ce costume on a ajouté un enseignement très-diversifié, comprenant les arts d'agrément, les langues, la gymnastique, le dessin, l'hygiène, l'économie domestique, etc. Rien n'y manque, sauf peut-être le cours de morale religieuse. (Bruit à gauche.)

« C'est peut-être la cause du mal. On a développé chez les jeunes filles cette curiosité naturelle, ce sentiment de coquetterie qui n'est pas assurément un crime, mais on a oublié de leur donner le contre-poids nécessaire: de fortes et saines croyances, la discipline morale et religieuse essentielle. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Dans tous les cas, le résultat est là. Vous voyez ce qu'on avait donné et ce qu'on récolte: un esprit d'indiscipline et de révolte. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Or, si cet esprit est dangereux chez l'homme, pour l'État et pour la famille, combien est-il plus à craindre chez la femme, dont le rôle doit être de douceur, de subordination et de condescendance! (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Croyez-vous qu'une jeune fille qui aura été élevée ainsi, qui se sera révoltée dans sa jeunesse contre ses maîtres ou ses maîtresses, soit plus tard disposée à se soumettre à son mari? (Bruit et rires à gauche.)

« Ah ! je plains un tel ménage dans l'avenir. Quand les deux époux seront nourris de la morale indépendante, ils deviendront indépendants l'un de l'autre. (Bruit.)

« Je crains que l'harmonie ne dure pas entre eux, et que M. Naquet, qui y a peut-être songé en proposant sa loi, n'apparaisse à ces jeunes gens comme leur unique libérateur. (Bruit.)

« Un de nos collègues disait l'autre jour: vous en verrez bien d'autres ! Je ne sais ce que nous verrons, mais je sais que nous en avons déjà vu assez, et que si les parents ne sont pas avertis aujourd'hui, c'est qu'ils ne veulent pas voir. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Maintenant quel est votre devoir en face de la situation ? C'est, en rejetant ce crédit, de protester au nom de la conscience et du pays contre cet enseignement et contre ses fruits. (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

« C'est ensuite de venir en aide à une foule de victimes que fera cet enseignement et qui doivent nous intéresser tous.

« Ne croyez pas que vous arriverez à remplir ces établissements d'élèves volontaires, que vous recueillerez la libre adhésion des familles; ils ne se rempliront que par l'appât des bourses et par la contrainte. (Interruptions.)

« M. Clémenceau. — La conscience catholique résistera. *Sit locum pecunia tua.*

« M. de la Bassetière. — Je l'espère bien; la conscience catholique a déjà résisté à d'autres épreuves. Mais ce n'est pas une raison pour nous, législateurs, de lui imposer cette épreuve nouvelle; nous en serons responsables devant le pays. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Ce n'est pas nous seuls, membres de la droite, qui n'enverrons pas nos enfants à ces écoles, nous qui, d'ailleurs, aimerions mieux priver nos enfants de tout enseignement de ce genre que de les voir le prendre à une source empoisonnée ! (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Approbation ironique à gauche.)

« Vous ne nous connaissez donc pas ? (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Nous préférons voir périr nos enfants. (Applaudissements à droite. — Mouvements divers.)

« M. Baluc. — Nous vous remercions de votre loyauté.

« M. de la Bassetière. — Elle est parfaite. Je dis que nous préférons voir périr nos enfants plutôt que de voir exposer ces âmes dont nous sommes responsables devant notre affection et devant Dieu. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

« Ce n'est pas nous seulement qui n'enverrons pas nos enfants dans ces écoles; c'est vous-mêmes, mes chers collègues de la majorité, par une heureuse inconséquence qui vous fait honneur et part de votre sentiment paternel. (Réclamations à gauche.)

« Plusieurs voix à gauche. — N'insultez pas les républicains !

« M. Villain. — Croyons-vous donc que nous ne savons pas mettre nos actes d'accord avec nos votes ? (Bruit.)

« M. de la Bassetière. — Ce n'est pas là non plus que vous irez chercher des jeunes filles pour vos fils, mes chers collègues. (Bruit.)

« Il y a longtemps que vous avez prouvé en grand nombre que vous saviez chercher ailleurs les véritables conditions du sacrifice, du dévouement, de la fidélité. (Applaudissements à droite.)

« Je ne veux nommer personne. Mais je connais tel inspecteur d'académie qui fait la guerre aux congrégations et qui met ses enfants dans un établissement congréganiste. (Applaudissements à droite. — Bruit.)

« Un membre à droite. — Vous avez des ministres dans ce cas.

« M. de la Bassetière. — Où se recruteront donc les enfants de vos lycées ? D'abord chez les filles de beaucoup d'ouvriers qui seront tentés par l'appât des bourses.

« Vous allez éveiller chez elles des besoins intellectuels tout à fait nouveaux. Avez-vous songé à créer pour elles des carrières lucratives où elles puissent trouver une existence honorable ?

« Si vous vous intéressez à cette classe de la société — je cherche du regard M. Nadaud qui ne me démentira pas — il fallait multiplier les écoles professionnelles. On aurait ainsi procuré aux jeunes filles, dans les arts, dans le commerce, dans l'industrie, une existence avantageuse.

« Avec ces aspirations nouvelles, que vous allez créer, vous ne ferez que des déclassées, malheureuses et dangereuses pour la société.

« Vos écoles se recruteront encore, et c'est mon dernier mot, parmi les filles de vos fonctionnaires à tous les degrés.

« Depuis cette fameuse circulaire qui devait rester secrète, et qui a été publique, tous les fonctionnaires savent qu'ils sont surveillés, espionnés (Interruptions), et cela non-seulement au point de vue du devoir professionnel, mais dans ce qui devrait rester le domaine de la conscience, le sanctuaire de la famille. On leur dit: Si vous ne mettez pas vos enfants dans telle école, vous perdrez votre position. On les oblige de choisir entre leur position et l'âme de leurs enfants. (Exclamations à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« M. Clémenceau. — C'est vous qui faites cela ! Allez le demander à M. Chagot.

« M. de la Bassetière. — Nous nous expliquerons là-dessus quand viendra la demande d'enquête. (Bruit.)

« Mais puisque M. Clémenceau m'a interrompu, je lui rappellerai qu'il me disait tout à l'heure: « Les catholiques sauront résister. »

« Oui, les catholiques résisteront même au prix de leur situation, mais ce n'est pas une raison pour imposer un acte héroïque à tout le monde (Applaudissements), car l'héroïsme est le privilège d'un petit nombre.

« C'est dans l'intérêt des filles d'ouvriers, dans l'intérêt des filles de fonctionnaires, que nous refusons la subvention de 300,000 francs. Nous protestons ainsi contre un ser vice moral plus odieux que le ser vice an bien ! très-bien ! à droite.)

« Nous repousserons le crédit et nous aurons la conscience d'avoir rempli un devoir envers la société, un devoir d'humanité et un devoir de liberté. (Applaudissements à droite.)

INONDATIONS DE LA SEINE.

Le bulletin journalier de la crue de la Seine est loin d'être favorable aujourd'hui. Les prévisions des stations hydrométriques sont dépassées de beaucoup: la hausse, dans la journée d'avant-hier, a dépassé 80 centimètres. L'inondation est générale.

Les dernières nouvelles annoncent une nouvelle crue. La Marne grossit toujours; elle marquait mercredi 7 m. 97 à l'écluse de Charenton. Les eaux de l'Yonne sont en baisse. L'Oise, en revanche, monte dans de fortes proportions.

Les déménagements continuent dans toutes les communes riveraines, par les soins d'employés spéciaux du service de la navigation et par la gendarmerie, qui fait preuve d'un zèle et d'un dévouement hors ligne.

Avant-hier, le préfet de la Seine, accompagné de M. le gouverneur de Paris, a visité les communes situées en aval; l'autorité militaire va envoyer, par les soins du général Millot, commandant la place de Paris, un certain nombre de soldats pour aider les inondés à déménager.

On annonce que si la crue continue à Bercy, les paiements des effets de la Banque de France, dans les rues inondées, devront se faire à la mairie. Il est même question de différer, pour quelques malheureux, les échéances des billets payables pendant le désastre, jusqu'à la fin de l'inondation.

Malgré la grande rapidité du courant, un remorqueur municipal fait l'inspection des établissements de bains et des pontons d'embarquement, pour s'assurer de leur solidité. Les amarres ont été quadruplées partout.

Une dépêche a annoncé, pour demain samedi, une crue de huit mètres à Nantes. Les eaux monteront entre le confluent de la Marne et Montereau de 90 centimètres. Toutes les précautions sont prises dans la traversée de Paris; malheureusement, elles resteront impuissantes pour les communes suburnaines.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, toutes les flaques d'eau des ruisseaux étaient recouvertes d'une couche de glace de 4 à 5 millimètres d'épaisseur et le thermomètre marquait, à 7 heures, 3 degrés au-dessous de zéro.

Hier soir, une nuée de grêle avait passé sur Saumur et avait tombé pendant 10 minutes environ. De nombreux éclairs ont sillonné la nue.

Le baromètre remonte lentement.

Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du matin, la Loire ne marquait plus à l'échelle du pont Cessart, à Saumur, que 4^m 80. C'était une baisse de 28 centimètres depuis hier midi.

Depuis ce matin, il y a une recrudescence de 6 centimètres. On parle d'une crue de la Vienne.

CRUE SIMULTANÉE DE LA LOIRE ET DU CHER.

Tours, le 7 décembre, 11 h. matin.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 2^m 50 à Orléans et qu'il aura lieu le 8 décembre, vers 2 heures du matin.

Le Cher est également en crue. On présume que le maximum sera de 2^m 80 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 8, vers 6 heures du matin.

Par suite de ces avis, on pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

La Loire, à Amboise, 3^m 56, le 8, vers 8 heures du soir;
A Tours, 3^m 00, le 9, vers 2 heures du matin;
A Langeais, 3^m 30, le 9, vers 8 heures du matin;
Le Cher, à Tours, 3^m 30, le 9, vers 6 heures du matin.

La dépêche suivante nous a été communiquée ce matin :

« Orléans, 7 décembre, 7 h. 57, soir.

On présume que la Loire atteindra à Saumur la cote de 4^m 70, le 8 décembre, à 8 heures du matin.

Le maximum de la crue de la Loire à Orléans, que l'on supposait devoir être de 2^m 80, paraît devoir s'élever à 2^m 85, et on présume qu'il aura lieu dans la nuit du 8 ou 9 décembre. »

Un de nos compatriotes qui s'occupe des questions d'eau, nous communique les observations suivantes qu'il livre aux réflexions de ceux qui ont charge de notre salubrité et de notre sécurité :

« N'est-il pas dans le domaine des choses possibles d'établir sur les deux points les plus bas de la ville, autour de la levée d'enceinte, de puissantes pompes rotatives qui enlèveraient les eaux pluviales et les eaux d'infiltration, les vannes des égouts étant fermées ? »

La question ne manque pas d'intérêt, et notre correspondant demande instamment que nos édiles veuillent bien l'étudier et faire le calcul des dépenses que nécessiterait une telle installation. Quelles qu'elles soient, ces dépenses seraient largement compensées par les incontestables avantages que la cité en retirerait au double point de vue de la sécurité et de la salubrité.

INCENDIE DE SAUMOUSSAY.

Hier soir, vers 8 heures 1/2, une légère teinte rougeâtre éclairait le ciel, dans la direction du sud, et faisait supposer qu'un incendie pouvait bien avoir éclaté au loin. Bientôt l'horizon s'empourpra des lueurs les plus vives; il n'y avait alors aucun doute: on apprit que l'importante minoterie de Saumoussay, exploitée par M. Chevallier, était la proie des flammes.

A 10 heures du soir, et en raison de la distance qui nous sépare de Saumoussay, on ne pouvait, de Saumur, songer à porter secours. Du reste, les jets de flammes commençaient à n'être plus aussi élevés: c'était le moment où tous les bâtiments de l'usine s'effondraient, et, à l'heure où nous écrivons, il ne reste plus debout que la cheminée de cette magnifique minoterie.

Nous n'avons pas encore de détails sur ce sinistre et sur ses causes.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La suppression des numérotés dans les écoles normales primaires de garçons et de filles a été votée, à la Chambre, par 375 voix contre 95.

Ont voté pour la suppression: MM. Benoist, Bury.

Ont voté contre: MM. de Civrac, de Soland, de Terves, de Maillé.

N'a pas voté: M. Maillé (Alexis), absent par congé.

Par 198 voix contre 181, la Chambre a voté le maintien de l'allocation supplémentaire aux anciens instituteurs et institutrices qui ont obtenu la médaille d'argent.

Ont voté contre: M. Benoist.

N'ont pas voté: Les autres députés de Maine-et-Loire.

Le public est informé que, dès maintenant, les bureaux de poste situés dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, en France et en Algérie, sont munis de bons de poste de 5 fr.

Le passage de Vénus sur le soleil n'a pu être observé mercredi. D'épais nuages et la pluie même rendaient toute observation impossible.

Ce même phénomène ne se reproduira plus qu'en l'année 2004.

Il paraît qu'à Tours comme ailleurs, on est fort peu renseigné sur le mouvement des

crues. Le président de la chambre de commerce de cette ville vient, en effet, d'écrire au ministre des travaux publics pour lui rappeler que, depuis le 22 mai 1879, le ministère a promis d'étudier et de réformer le service de l'annonce des crues dans le bassin de la Loire et de ses affluents, sans que rien ait été changé.

« Nous voilà en 1882, une crue s'est manifestée depuis quelques jours sur le Cher, sans que nous ayons reçu le plus petit avis, elle prend en ce moment des proportions inquiétantes et la Préfecture, le service des Ingénieurs conservent le même silence. »

La préfecture de Tours a répondu qu'elle n'avait pas d'argent pour organiser ce service. Voilà qui est fort! En attendant qu'il plaise au ministre de faire quelque chose pour renseigner les populations, le président de la chambre de commerce de Tours a organisé, à ses frais, un service de dépêches entre Saint-Amand, Saint-Aignan et Tours. « Ne l'attends qu'à toi-même... » c'est une maxime toujours utile à pratiquer. Seulement, à quoi bon l'administration et le budget, si les citoyens sont obligés encore de se protéger eux-mêmes ?

D'après ce qui précède, on peut s'expliquer les différences que nous avons déjà constatées entre les prévisions du service, à Orléans, et les cotes réelles aux diverses échelles. Comment, en effet, le service d'Orléans peut-il se permettre de fixer la cote de Tours et de Saumur, quand il ignore ce qui se passe sur le Cher et, sans doute, sur les autres affluents, Indre et Vienne? On voit que le service a grand besoin d'être amélioré. (Union de l'Ouest.)

Après avoir parlé de crues et d'inondations, il nous semble intéressant de reproduire la petite statistique suivante :

Sur les 365 jours qui viennent de s'écouler depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière, nous avons eu 208 jours de pluie, et sur les 157 jours restants pour l'année, plus d'un cent ont été couverts. D'après les relevés de l'Observatoire de Montsouris, la quantité d'eau tombée pendant ces 208 jours est égale à 542 millimètres. Le mois de novembre dernier est celui où il en est tombé le plus; vient ensuite le mois de septembre, puis le mois d'août. Le mois pendant lequel il a plu le moins est celui de janvier.

ANGERS.

Petit-Séminaire Mongazon. — Les succès obtenus par le Petit-Séminaire Mongazon, à la session de juillet, se sont brillamment continués à la session de novembre.

Deux élèves se présentaient à l'examen de philosophie: MM. Aristide Guyon et Aristide Allard. L'un et l'autre ont été reçus. De la sorte, tous les philosophes de l'année scolaire 1881-1882, qui ont subi les épreuves du baccalauréat, se trouvent pourvus de leur diplôme.

Six autres élèves se présentaient à l'examen de rhétorique. Cinq ont été reçus: MM. Alfred Delahaye; Georges Dulaud; Elie Richard; Xavier Riobé; Ernest Vallier. Sur les 16 candidats à la 1^{re} partie de l'examen que comptait le Petit-Séminaire, un seul se trouve ajourné.

Les deux derniers élèves du diocèse d'Angers que l'École Saint-Aubin a fait recevoir licenciés ès-lettres: MM. J.-B. Lambert et C. Verdier, sont sortis de Mongazon.

L'autorité militaire vient de faire rétablir, sur divers points de la ville d'Angers, les postes de troupes qui avaient été supprimés naguère.

Hier, dans la soirée, la neige tombait en abondance à Angers.

Mauvaise habitude que celle de lire au lit, et qui occasionne souvent, faute de précautions, les plus dangereux accidents. M^{lle} Chardon, fille d'un propriétaire d'Andard (près Angers), vient de l'éprouver cruellement.

Samedi, elle s'était couchée vers neuf heures du soir; et, pour lire plus commodément, elle avait fixé son chandelier accroché au dossier d'une chaise. Quand elle eut fini, une demi-heure plus tard, elle éteignit la chandelle avec ses doigts,

et jeta le fumeron par terre. Malheureusement ce fumeron, incomplètement éteint, était tombé sur les rideaux du lit qui prirent feu.

M^{lle} Chardon ne tarda pas à être enveloppée par la fumée et par les flammes. Elle se leva éperdue, criant au secours. Son père arriva en toute hâte, fit sortir sa fille de l'appartement, et put, en peu de temps, à l'aide de plusieurs seaux d'eau, mettre fin à ce commencement d'incendie.

Toute la literie, bois de lit, matelas et couvertures, a été entièrement détruite, et la perte, couverte par une assurance, est évaluée à 300 fr. environ.

Quant à la jeune imprudente, elle en sera quitte pour de fortes brûlures à la main droite et au bras gauche, peu dangereuses du reste. (Journal de Maine-et-Loire.)

UN FAIT RÉCENT AUTHENTIQUE.

Nous lisons dans le Poitou :

« Deux rentiers se présentaient, il y a quelques jours, au bureau d'une trésorerie générale, à... Devinez où.

« — Vos titres, messieurs, dit le caissier.

« L'un d'eux, ancien soldat, qui a consacré les trente plus belles années de son existence au service et à la défense du pays, l'exhibe militairement. Ce titre lui accorde 50 fr. par an.

« L'autre cherche... il paraît embarrassé, on le voit rougir, puis pâlir... il tremble: on dirait qu'il a fait une mauvaise action. Enfin il le trouve.

« Cet individu était un des nouveaux pensionnés du gouvernement de la République que l'on désigne, par un euphémisme hardi, sous le nom de victimes du Deux Décembre.

« Il venait toucher modestement 700 fr. d'un coup.

« — Vous devriez bien au moins, M. le caissier, dit l'ancien militaire, cédant à un sentiment de légitime indignation, avoir dans votre bureau deux guichets: l'un pour les honnêtes gens, et l'autre pour... ceux de cette catégorie. »

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 10 décembre, GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE, avec le concours de M. ARTHUR COQUARD, compositeur; M. A. HASSELMANS, harpiste; M. A. QUIROT, baryton du Théâtre-Lyrique, et les Chœurs de la SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE et de l'ORPHEON DE LA POSSONNIÈRE.

Programme.

1^o Les Ruines d'Athènes (Selection) (Beethoven). — A. Ouverture. — B. Chœur des Derviches tourneurs, par la Société Sainte-Cécile. — C. Marche turque. — 1^{re} audition.

2^o Ossian, poème symphonique (A. Coquard), avec harpe principale.

« Je songeais dans mon âme aux héros d'Ossian. » (Alfred de Musset.)

Le solo de harpe par M. A. Hasselmans. (1^{re} audition) Conduit par l'auteur.

3^o Le Chant des Épées, ballade, paroles de H. de Bornier (A. Coquard), chantée par M. Quirot. (1^{re} audition) Conduit par l'auteur.

4^o Le Vin des Gaulois (Ch. Gounod), par la Société Sainte-Cécile, l'Orphéon de la Possonnière et l'Orchestre. — 100 exécutants.

5^o Morceaux de harpe (F. Godefroid). — A. Mélancoïe. — B. Danses des Sylphes, exécutés par M. A. Hasselmans.

6^o Le Dernier Sommeil de la Vierge (J. Massenet), redemandé. Solo de violoncelle par M. Weber.

7^o Grand air du Siège de Corinthe (Rossini), chanté par M. A. Quirot.

8^o Carnaval (E. Guiraud).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 décembre.

La réaction, sans s'accroître, persiste et provoque un ralentissement notable dans les transactions. Il ne faut point regretter les oscillations comme celles qui se produisent en ce moment, elles ne peuvent que hâter le retour de la confiance et la guérison du marché.

Les réalisations qui ont porté sur nos rentes se sont ralenties, elles n'étaient dues d'ailleurs qu'à des besoins momentanés de spéculation créés par la reprise trop vive des derniers jours. Le 3 0/0 est plus ferme à 80.05 et 80.25; l'amortissable cote 80.85 et 81.05; le 5 0/0, après avoir ouvert à 114.75, s'avance à 114.92.

La Banque de France se tient à 5,400. Le bilan accuse une augmentation d'or de 5,164,000 fr. et une augmentation dans les bénéfices de 1,433,000 fr.

Le Crédit Foncier est calme sur les cours de 1,342.50 et 1,355.

Dans sa séance hebdomadaire du 6 courant, le conseil d'administration de cette société a autorisé pour 9,500,000 fr. de nouveaux prêts.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est à 490 fr.; elle a droit à de plus hauts cours qu'elle obtiendra lorsque le marché aura retrouvé son équilibre.

Les Magasins de France et d'Algérie restent cotés à 513.

La Banque Centrale de Crédit est toujours très-recherchée; c'est une valeur à ne pas négliger.

Le Crédit Lyonnais est assez ferme à 880.

Le Crédit Général Français demeure lourd à 382.50.

Le Suez reprend à 2,400 et 2,420. Le Panama reste lourd à 483.75.

Quelques affaires sur certains chemins à des cours peu élevés: Lyon, 1,570; Midi, 1,185.

Le journal le plus utile à une mère de famille, à une maîtresse de pension, à une jeune fille qui veut se former à la science du ménage et à la direction intérieure d'une maison, c'est celui que dirige, depuis vingt-cinq ans, M^{lle} Julie GOURAUD, l'auteur si goûté des lectures de la « BIBLIOTHÈQUE ROSE »; c'est LA FEMME ET LA FAMILLE, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES. — On y trouve deux parties bien distinctes: celle de la littérature, qui se compose de Causeries, Romans, Nouvelles, Voyages, Variétés historiques et scientifiques; et celle qui s'occupe de modes, vêtements, toilette, lingerie, broderie, tapisserie, crochet, musique, dessin, peinture: en un mot, tous travaux d'utilité ou d'agrément qui sont l'apanage particulier des femmes.

Les nouvelles abonnées pour l'année 1883 recevront gratuitement les numéros de novembre et de décembre, où il est question des modes d'hiver. — Adresser les demandes au gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris (12 fr. par an, l'édition mensuelle; 18 fr. l'édition bi-mensuelle).

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an: 10 francs. — Six mois: 6 francs.

Écrire une lettre du jour de l'an, tel est le sujet du concours littéraire que le Jeune Age illustré donne, dans son dernier numéro, à ses jeunes abonnés. Les lauréats gagneront pour 83 francs de volumes divisés en quatre prix et un accessit. Voilà de belles étreintes à conquérir! Le concours sera clos au 31 décembre. Le même numéro contient une grande fête de vieillards tirée du paralytique de Greuze, donnée en modèle aux abonnés qui prennent part au concours de dessin du Journal. Les myosotis, les héliotropes, les scabienses, les pariétaires, font l'objet de l'entretien de l'oncle botaniste, tandis que le courriériste, saisissant la nouvelle d'une visite faite par une commission ministérielle aux ruines des Tuileries, raconte aux enfants l'origine et l'histoire de ce palais. — Un an, 15 francs. Palmé, 76, rue des Saints-Pères; 15 centimes un numéro.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SBRIN

LUNDI 11 décembre 1882,

LE DOMINO NOIR

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Distribution:

Horace.....	MM. G. Pellin.
Juliano.....	F. Constance.
Lord Elfort.....	Lamy.
Gil Perez.....	Isaac.
Melchior.....	Asmiré.
Angèle.....	M ^{mes} Redouté.
Brigitte.....	Danglade.
Jacinthe.....	Cauterelle.
Ursule.....	Bonnaud.
La tourière.....	L. Monard.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Vieilles faïences d'Italie et de Delft, à vendre chez M. LIVERANI, 15, rue Saint-Jean, Saumur.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

FER BRAVAIS

ANÉMIE - PALES COULEURS - APPAUVRISSEMENT DU SANG

Dépot dans la plupart des pharmacies.

AVIS

La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	80 25	80 35	Est	730	730	OBLIGATIONS.					
4 % amortissable	80 75	81 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1570	1590	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	75	431		432 50
4 1/2 %	109 80	109 50	Midi	1175	1170	— 1865, 4 %	528	524	304		303 75
5 %	114 75	114 85	Nord	1890	1900	— 1869, 3 %	402	404	368		368
Obligations du Trésor	509	507	Orléans	1260	1255	— 1871, 0 %	397	395	371		371 50
Obligations du Trésor nouvelles	511	514	Ouest	770	780	— 1875, 4 %	511	510	373		372 25
Bons de liq. départementaux	527	527 50	Compagnie parisienne du Gaz	1565	1570	— 1876, 4 %	510	510	370		370
Banque de France	5410	5440	Canal de Suez	2375	2400	Dép. de la Seine, emprunt 1857	243	50	387		380
Comptoir d'escompte	1005	1000	C. gén. Transatlantique	415	410	Bons de liquid. Ville de Paris	519	518	369		368
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1345				Obligations communales 1870	432	50	560		560
Crédit de France	108	75									
Crédit mobilier	397	50									

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS RÉFORMÉS
Provenant du Ministère de la Guerre.

Le samedi 16 décembre 1882, à une heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du Génie et dans les dépendances de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers réformés, provenant tant de l'École de Cavalerie que des services du Génie et de l'Arçonnerie, consistant en :

- 1° 3 kil. 400 de galons d'or et d'argent, 50 vestes et vareuses, 47 pantalons, 18 blouses, 57 selles, 48 brides, 89 couvertures, 120 schabraques, 4 paires de bottes à l'écuycère, képis, calottes, ceinturons, cravaches, gibernes, 300 kil. de cuirs, ferrailles, vieux métaux, outils et ustensiles de toute sorte, vieux rideaux, fontes, 3 arbres morts, etc., etc., — 194 planches de chalits, etc.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (686)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, succ^r de M^e LAUMONIER.

A VENDRE A L'AMIABLE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite
UNE MAISON ET UN PRÉ
Situés au Gaillardin, commune de Dampierre.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DION-PASQUIER, à Dampierre, ou à M. LE BARON, notaire. (687)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A L'AMIABLE LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, appartenant à M^{me} veuve Borit.

1° — Un bois taillis, situé au canton des Brûlons, commune de Cizay, contenant 5 hectares 3 ares, joignant au midi la grande route de Montreuil à Doué, au levant le chemin du Vaudelay à l'Abbaye-d'Asnières et au nord M^{me} de Grandmaison.

2° — 46 ares de terre, situés proche le cimetière de Méron, joignant la route de Méron à Panreux.

3° — Un pré, nommé le Pré-de-la Chappe, contenant 1 hectare 82 ares, situé commune de Méron, joignant au levant le marais du Brillault, au nord M. Martin et au couchant M. Dillay.

4° — Un morceau de vigne, nouvellement planté, mis en rang avec fils de fer, situé à la Catherine ou Bulle-Charier, contenant 2 hectares et joignant au nord la route de Montreuil à Méron, au midi et au couchant M. Charier.

5° — Et divers morceaux de vignes, situés commune de Montreuil, des deux côtés de la route de Montreuil à Loudun.

Tous ces immeubles sont en parfait état. On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, soit à M. HACAULT, dépositaire des titres de propriété.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le samedi 9 décembre 1882, à 1 heure après midi, A Saumur, sur la place de la Bilange,

D'UNE VOITURE AMÉRICAINNE FORMANT CALÈCHE.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (680)

Étude de M^e ROGERON, notaire à Neuil-sous-Passavant (Maine-et-Loire.)

A VENDRE A L'AMIABLE, LA MÉTAIRIE

DE LA **BROSSE-D'ENFER**
Située commune de Saint-Pierre-Champs et Passavant, contenant 41 hectares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

A VENDRE UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Clément-des-Levés, occupée actuellement par M. Barrault;

Comprenant: maison de maître, servitudes et jardin, d'une superficie de quatre-vingts ares.

Pour traiter, s'adresser, soit à M^{me} DE LAAGE, propriétaire à Angers, rue Saint-Joseph, 39, soit à M^e DEGREGZ, notaire. (676)

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARELLET, même rue.

A LOUER PRÉSENTEMENT PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (394)

A LOUER PRÉSENTEMENT Un JARDIN bien affrUITÉ

Avec MAISON D'HABITATION, Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,

Situé à la Croix-Verte.

Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.

S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

A LA PAIX MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BOUQUETTERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

- Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra 1.45
- Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby 2.45
- Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby 2.90
- Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby 2.90
- Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes 2.90
- Gants rouges et noirs, pour conduire 3.90

Gants pour uniformes

- Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie) 1.95
- Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie) 2.95
- Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie) 3.45
- Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton 2.95
- Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons 2.75
- Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton 3.90

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

- Eau de Lubin, petit modèle 1.95
- Eau de Lubin, grand modèle 5.75
- Eau de Lubin, grande bouteille 11.50
- Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr. 1.75
- Eau de toilette, de Chalmin, le flacon de 3 fr. 1.75
- Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr. 1.90
- Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr. 3.90
- Eau de toilette de Thorel (à la Mousseline), le flacon de 6 fr. 3.90
- Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50. 1.15
- Cosmydor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. 1.05
- Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. 1.25
- Opononax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr. 2.60
- Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles 3.50
- Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. 3.90
- Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr. 2.75
- Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50. 1.50
- Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis 3.75
- Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50. 1.35
- Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50. 1.15
- Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr. 2.50
- Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr. 3.75
- Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr. 2.95
- Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 fr. 3.75
- Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr. 3.25
- Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et 90 c. 0.90
- Poudre carbonique au quinquina, boîte métal 0.80
- Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine) 1.25
- Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50. 1.60
- Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains 1.20
- Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 6 pains 2.00
- Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains 1.20
- Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains 1.90
- Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains 1.90
- Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75. 2.25
- Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50. 1.90
- Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr. 3.90
- Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et 1.60

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 4.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le